

La CAPD consacrée à l'examen des promotions 2012 pour les instituteurs et 2012/2013 pour les professeurs des écoles aura lieu le 13 décembre 2012, avec réception des documents préparatoires aux environs du 5 décembre. Quelques éclaircissements.

Tout d'abord, êtes-vous promouvable ?

Pour le savoir, vérifiez la date de votre dernière promotion (voir dans « carrière » sur l'rpof), et regardez dans le tableau qui vous concerne si un délai suffisant s'est écoulé depuis cette date pour que vous puissiez bénéficier de cette promotion.

Corps des instituteurs

Passage d'échelon	Choix	Mi-Choix	Ancienneté
1 à 2			9 mois
2 à 3			9 mois
3 à 4			1 an
4 à 5	1 an 3 mois	1 an 6 mois	1 an 6 mois
5 à 6	1 an 3 mois	1 an 6 mois	1 an 6 mois
6 à 7	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
7 à 8	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
8 à 9	2 ans 6 mois	4 ans 6 mois	4 ans 6 mois
9 à 10	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
10 à 11	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois

Corps de professeur des écoles

Passage d'échelon	Grand choix	Choix	Ancienneté
1 à 2			3 mois
2 à 3			9 mois
3 à 4			1 an
4 à 5	2 ans		2 ans 6 m
5 à 6	2 ans 6 m	3 ans	3 ans 6 m
6 à 7	2 ans 6 m	3 ans	3 ans 6 m
7 à 8	2 ans 6 m	3 ans	3 ans 6 m
8 à 9	2 ans 6 m	4 ans	4 ans 6 m
9 à 10	3 ans	4 ans	5 ans
10 à 11	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 m

Comment est calculé le barème?

Le barème est obtenu départementalement.

En Meurthe et Moselle, il est le suivant:

- **Ancienneté:** 1 point par année
- **Note:** dernière note multipliée par 2 (note arrêtée au 31/08/2011 pour les PE et au 31/12/2011 pour les instit)
- **Pondération:** de 0,25 à 1 point sont attribués pour une note antérieure au 31/08/2008, selon l'ancienneté de la note.



En cas d'égalité de barème (ce qui est assez fréquent aux 6ème et 7ème échelons), les discriminants utilisés sont les suivants:

- AGS
- Ancienneté dans l'échelon
- Note
- Services en RAR/RRS ou en ASH (1 point par an proratisable)
- Services d'interim de direction ou chargé d'école (1 point par an)
- Services de direction ou chargé d'école titulaire (1 point par an)
- Date de la note

Serez-vous promu?

Un classement des promouvables, du plus grand choix au plus petit barème, est opéré pour chaque échelon.

Sont ensuite promus:

- au grand choix (ou au choix pour les instituteurs) 30 % des promouvables
- Au choix (ou au mi-choix pour les instituteurs), 5/7ème des promouvables

Pour info, les PROMOTIONS 2011/2012

(car nous ne recevrons les documents liés aux promo qu'aux alentours du 5 décembre)

Pour information, ci-dessous le barème des derniers promus (à raison du **barème = AGS + 2 X note pédagogique**) de l'an dernier. La note de référence est la note au 31 août 2011.

Ces tableaux vous donnent une estimation des passages d'échelon. Vérifiez sur le site pour les passages de cette année (après le 5 décembre).

PROFESSEURS DES ECOLES										
Echelon	GRAND CHOIX dernier promu					CHOIX dernier promu				
	Barème	AGS	Note	Promouvables	Nb de promus	Barème	AGS	Note	Promouvables	Nb de promus
11ème	74	34	19.5	95	28	70	31	19.5	54	38
10ème	66	29	18	153	45	60.5	24	18.25	82	58
9ème	58	23	17.5	178	53	50	18	16	144	102
8ème	46	12	17	202	60	44.5	13	15.75	114	81
7ème	39.5	9	15	179	53	38	10	14	140	100
6ème	35	7	14	161	48	32.5	7	12	122	87
5ème	30	4	13	128	38	-	-	-	0	0

INSTITUTEURS										
Echelon	CHOIX dernier promu					MI - CHOIX dernier promu				
	Barème	AGS	Note	Promouvables	Nb de promus	Barème	AGS	Note	Promouvables	Nb de promus
11ème	57	23	17	7	2	56.5	30	13.5	6	4
10ème	49.5	20	14.75	4	1	51.5	20	15.75	3	2
9ème	-	-	-	1	0	47	14	16.5	2	1

Le SNUipp rappelle son opposition au système injuste des promotions et sa revendication d'un avancement à la même vitesse pour tous, au rythme le plus rapide.





FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

PROMOTIONS 2012/2013



À ne renvoyer que si vous êtes promouvable

(vérifiez vos données sur lprof)

À renvoyer à

SNUipp

17 rue Laurent Bonnevey

54100 NANCY

Nom : Prénom :

Adresse mail personnelle :

Téléphone (portable de préférence pour recevoir un SMS) :

Affectation : Ecole ou établissement :

Commune :

Instituteur ou **professeur des écoles** (entourer la bonne mention)

Échelon actuel :

Date de la dernière promotion : le / /

Note (obtenue entre le 01/09/2009 et le 31/08/2012) :

Sinon date de la dernière note (pour établir le correctif) : le / /

Ancienneté Générale de Service (AGS) :ansmois.....jours

(au 31/08/2012 pour les **PE** ou au 31/12/2012 pour les **Instits**)

Déterminés à changer la donne !

ENSEMBLE !

